DE L'USINE...

AU FUTUR ÉCO-QUARTIER VETROTEX

DOSSIER DE CONCERTATION

ville de Chambéry
www.chambery.fr

Chambéry

RECONSTRUIRE UNE VILLE DURABLE

La ville de Chambéry conduit l'étude d'un projet urbain pour l'aménagement du site de l'ancienne usine A de VETROTEX en éco-quartier.

La Ville souhaite réaliser ce projet d'aménagement urbain en concertation avec les riverains, les habitants et les acteurs économiques et sociaux de ce futur quartier. Ce dossier apporte les éléments nécessaires à l'ouverture de cette concertation préalable. Il permet à toutes les personnes et instances d'être informées de son contenu et d'exprimer leurs avis [1].

SITUATION DU FUTUR ÉCO-QUARTIER

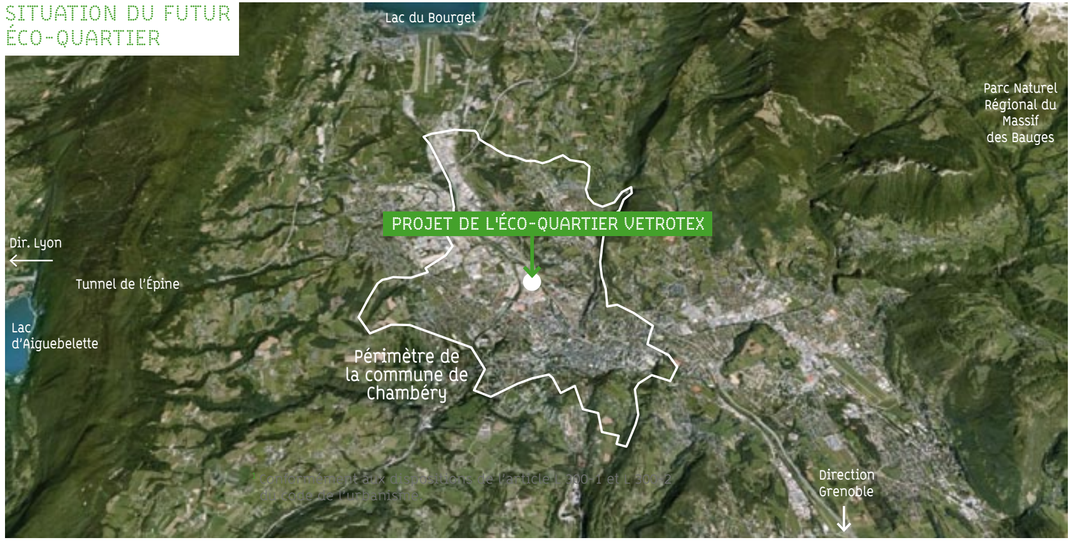

[1] Conformément aux dispositions de l'article L 300-1 et L 300-2 du code de l'urbanisme.

OBJECTIFS

Les objectifs poursuivis par la Ville de Chambéry dans le cadre du projet de reconversion de l'usine VETROTEX sont triple :

1. Répondre aux besoins de développement démographique et économique de la ville identifiés dans les outils de programmation : le SCOT et le PLH (cf p.6).

2. Poursuivre l'extension du centre vers le nord en requalifiant et organisant la reconversion d'un secteur anciennement industriel.

3. Inscrire l'urbanisation future dans une démarche de développement durable définie dans le cadre de l'Agenda 21 de la Ville et de la charte "construire, aménager et réhabiliter durable".

SOMMAIRE

Objectifs 1
Un peu d'histoire 2
Centre-nord : un secteur en mutation 3
Pourquoi la volonté de réaliser un éco-quartier ? 4
Qu'est-ce-qu'un éco-quartier ? 5
Des outils de programmation encadrant l'éco-quartier 6
Où en est-on du projet VETROTEX ? 7
La définition du quartier VETROTEX 8-9
Votre avis est important 10

Annexes

La plaquette : "Le Verre Textile, une entreprise Chambérienne d'envergure internationale". Réalisation octobre 2011 : ville de Chambéry, archives municipales et mission patrimoine.

La charte : "Construire Réhabiliter Aménager Durable pour un développement solidaire...". Réalisation : ville de Chambéry

UN PEU D'HISTOIRE

VETROTEX, DE HIER ...

Le 1er janvier 1950, la Société du Verre Textile ouvre à Chambéry, le long de la Leysse, une usine de fabrication du fil de verre.
La société prend son essor après 1955, à partir du moment où elle sait fabriquer et mettre en œuvre une gamme de produits de renforcement de matières plastiques (ou matériaux composites) dont les applications sont multiples : industrie du bâtiment, de l'automobile, de la décoration, des loisirs.

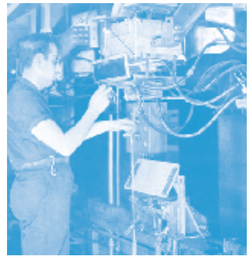

Très vite, une autre usine (dite la verrerie, usine B de production de billes) est construite dans la zone du Grand Verger, et dès 1958, la Société se dote d'un centre de recherches, à proximité de l'usine A.
A partir de 1974, le premier choc pétrolier entraîne une crise économique générale à laquelle cette entreprise jusqu'alors prospère, investissant et embauchant beaucoup sur place se retrouve confrontée.

Devant les enjeux, la Ville de Chambéry a toujours été aux côtés de VETROTEX et cela jusqu'en juillet 2005, date de la fermeture de l'usine A.

... À AUJOURD'HUI

La Ville a acquis fin 2011, par le biais de l'Établissement Public Foncier Local, le site de l'ancienne usine A de VETROTEX de 5,8 hectares. Un bâtiment de 2 000 m² sur 2 étages, et une structure en shed [1] de type Eiffel vont être conservés en raison de leur intérêt patrimonial, mais aussi en mémoire de cette usine et des très nombreux Chambériens qui y ont travaillé. Les démolitions des autres bâtiments sont en cours.

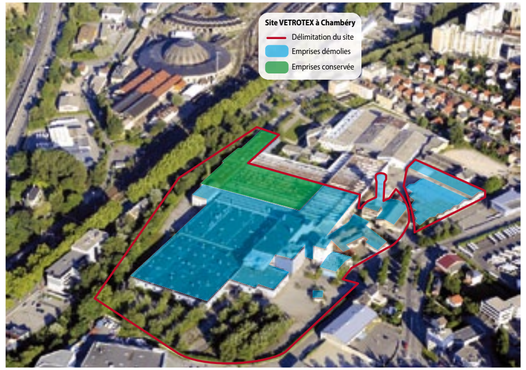

[1] Shed : toiture dissymétrique " en dents de scie " composée d'un versant court à forte pente entièrement vitré (et généralement orienté au nord) et d'un versant plus long, à faible pente et couvert de matériaux opaques. Style architectural typique des usines construites à partir du 19e siècle.

CENTRE-NORD UN SECTEUR EN MUTATION

Vetrotex, l'un des projets du secteur Centre-nord

Le secteur centre-nord constitue à ce jour un tissu urbain en mutation qui doit au cours des prochaines années évoluer et se transformer pour répondre aux besoins des habitants et usagers de Chambéry.
Tout en conservant la trace industrielle, les anciens bâtiments du Grand Verger ❶, de RUBANOX ❸ et de VETROTEX ❷ se convertissent progressivement au profit de nouveaux espaces urbains.

La ZAC du Grand Verger ❶ aménagée par la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie) prévoit la création d'un parc économique de nouvelle génération, destiné à des activités tertiaires et de services, sur une surface totale d'environ 3,5 hectares.

La destination future du site Rubanox ❸ n'est pas encore définie.
En revanche, l'extension de grands équipements publics (centre nautique❼ - centre funéraire❺) est programmée.

Enfin, le projet de reconquête de l'axe de la Leysse vise à réintégrer l'élément naturel de la rivière dans le paysage urbain, notamment par la réalisation d'une longue promenade le long de quais paysagers. Le projet doit également permettre un meilleur partage entre les modes de déplacement doux (piétons, vélos), automobile et les transports en commun.
L'aménagement cyclable qui longera la rivière fera partie de la voie verte du Grand Lac reliant la Ville à la vélo-route "Du Léman à la mer".

Les objectifs du secteur centre-nord sont :

- d'articuler TOUTES les opérations avec cohérence,
- d'organiser des déplacements tous modes en continuité avec le reste de la ville,
- de réfléchir la future organisation urbaine de cette entrée de ville.

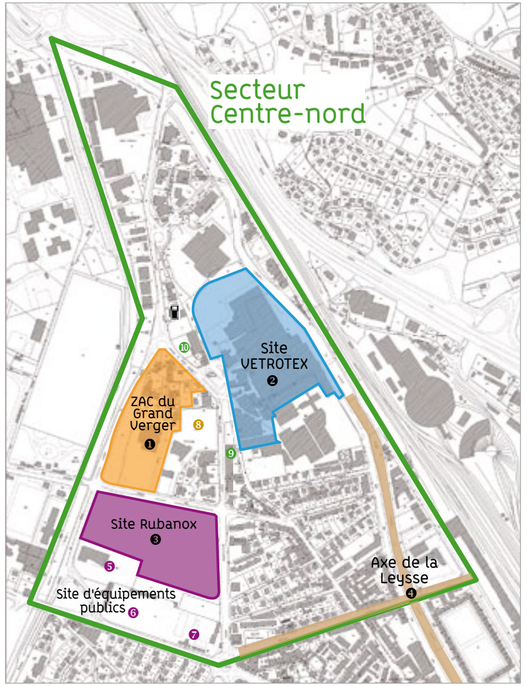

POURQUOI LA VOLONTÉ DE RÉALISER UN ÉCO-QUARTIER ?

SUR LE SITE VETROTEX

La Ville de Chambéry est engagée dans une démarche de développement durable et solidaire sur son territoire dans le cadre de de son Agenda 21.

Cette volonté de réaliser un éco-quartier sur le périmètre de Vetrotex répond étroitement à sa charte "Construire Réhabiliter Aménager Durable pour un développement durable et solidaire…".

Cette charte rédigée par la Ville est également à votre disposition.

Ville de Chambéry

CHARTE

Construire Réhabiliter Aménager Durable

pour un développement durable et solidaire…

OBJET

ENGAGEMENT

OBJECTIFS

Petit rappel de l'Agenda 21…

L'Agenda 21 (au sens d'agenda : "ce que l'on doit faire", et 21 : "pour le 21ème siècle"), issu de la conférence de Rio de 1992, entend décliner au quotidien, dans tous les domaines, les engagements que prend la Ville en matière de développement durable.

L'agenda 21 de la Ville de Chambéry suit les cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

QU'EST-CE QU' UN ÉCO-QUARTIER ?

Un éco-quartier est un projet d'aménagement urbain durable qui articule les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

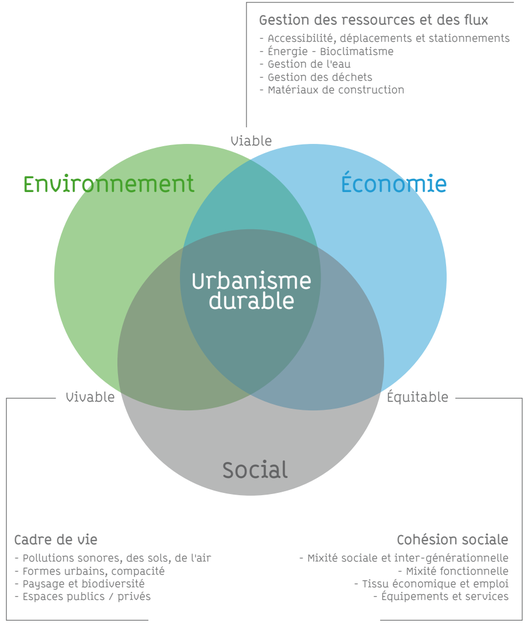

GLOSSAIRE ECO-QUARTIER

Eco-quartier. Réaliser un éco-quartier c'est urbaniser la ville :

- en gérant l'espace de façon économe,
- en respectant son environnement et en le valorisant,
- en privilégiant un accès à tous et par tous les modes de transport,
- en préservant la qualité de vie offerte aux habitants et visiteurs du quartier, notamment aux travers d'espaces publics,
- en préservant les ressources : énergie, eau et matériaux,
- avec une démarche participative concertée entre les riverains, les habitants et les acteurs économiques & sociaux…

Mixité des formes urbaines : en associant des bâtiments réhabilités et des constructions neuves, on mixe patrimoine et modernité de façon harmonieuse.

Mixité fonctionnelle : en développant différentes formes d'habitat, des commerces de proximité, des services et des équipements publics et privés, générateurs d'emplois.

Mixité sociale : une variété de logements (en propriété, locatifs, locatifs aidés etc.) et des équipements pour diversifier les catégories de générations.

Programmation urbaine : définition de la vocation d'un quartier, d'un territoire en mutation sur le court, moyen et long terme. Elle détermine les natures d'usages et les services à y allouer (habitat, offres de services, activités économiques, équipement public).

Projet urbain : opération d'aménagement

Reconversion : transformer une friche urbaine afin de répondre aux besoins des habitants présents et futurs sans consommer les espaces agricoles et naturels périphériques.

DES OUTILS DE PROGRAMMATION ENCADRANT L'ECO-QUARTIER

Cet éco-quartier répond notamment aux objectifs définis dans les documents de programmation suivants :
- le SCOT - Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale
- le PLH - Plan Local d'Habitat,
- le PLU - Plan Local d'Urbanisme.

A quoi sert le SCoT ?

Le SCoT de Métropole Savoie, est un document de planification qui fixe à long terme les orientations générales en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, commercial et artisanal, de déplacements, de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles.

En matière de développement urbain, le SCoT affiche comme objectif, à l'horizon 2020, de se préparer à accueillir 45 000 habitants supplémentaires sur le territoire de Métropole Savoie, notamment par la création d'une offre de logements neufs. Pour contrer les effets négatifs de l'étalement urbain, l'objectif est de favoriser :

- le développement et l'urbanisation des secteurs qui sont ou peuvent être correctement desservis par les transports collectifs,
- la densité afin d'éviter le gaspillage de foncier,
- le renouvellement urbain (c'est-à-dire la restructuration des secteurs anciennement urbanisés) plutôt que d'urbaniser systématiquement des secteurs vierges.

Par ailleurs, les logements sociaux devront être répartis par petites unités et mélangés avec les autres types de logements au cœur des tissus urbains existants ou des quartiers nouveaux.

Ainsi toute opération d'aménagement significative à l'échelle de la commune concernée comportera au moins 20 % de logements locatifs sociaux.

A quoi sert le PLH ?

Les objectifs du SCoT sont repris dans le Plan Local d'Habitat (PLH). Le PLH est un outil de planification du logement à l'échelle de Chambéry Métropole.
Le PLH fixe un objectif moyen de 400 nouveaux logements par an (2 400 en six ans) sur la commune de Chambéry, dont :
- 105 logements en locatif social par an,
- 116 logements en primo-accession à la propriété.

L'enjeu est de permettre un renouvellement de la ville sur la ville dans un contexte de faibles disponibilités foncières, tout en conservant un nombre de logements sociaux en adéquation avec les besoins.

Le PLH identifie donc des opérations d'aménagement qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs. La reconversion de la friche industrielle du site de VETROTEX en fait partie.

A quoi sert le PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré à l'échelle de la commune établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement ; il fixe les règles générales d'utilisation du sol par zones.

L'ensemble de ces documents constitue le cadre de toute opération d'aménagement.

OÙ EN EST-ON DU PROJET VETROTEX ?

Comprendre les grandes étapes du projet urbain

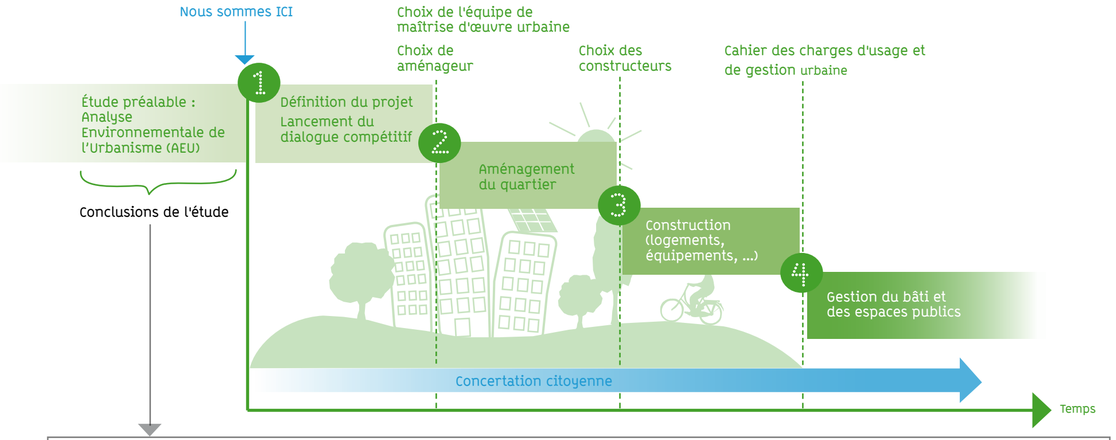

L'étude AEU précise les potentialités du site VETROTEX et a permis de valider les éléments suivants :

- L'articulation cohérente du quartier avec le tissu urbain existant et à venir du secteur Centre-nord.
- La mémoire du site pourra être conservée en réhabilitant les bâtiments les plus emblématiques (shed-bâtiment administratif).
- La mobilité : la prise en compte de la dimension tout mode y compris pour les stationnements et les circulations vélo.
- Recréer un lien avec la rivière et la relation à l'eau avec la création d'une coulée verte en prolongement de la requalification de l'axe de la Leysse. Réintégration de la Leysse et de ses berges dans les espaces publics accessibles.
- La mixité fonctionnelle et sociale : le quartier devra proposer une diversité de logements, d'équipements spécifiques, de commerces, de services et d'espaces publics (esplanade ludique - coulée verte).

Le projet est encore en phase d'études préalables et la Ville de Chambéry souhaite associer la population sur le devenir de ce secteur en pleine mutation.

Afin de concevoir un nouveau quartier, la ville doit pouvoir s'entourer de professionnels aux multiples compétences.
C'est pourquoi une équipe pluridisciplinaire de concepteurs, appelée équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sera recrutée par la Ville de Chambéry en 2013 par le biais d'une procédure juridique spécifique appelée procédure de dialogue compétitif.
Cette équipe rassemblera : architecte, urbaniste, paysagiste, spécialiste de l'environnement et de la concertation.

Son travail sera :
• de proposer une vision future du secteur Centre-nord en projet.
• de concevoir l'éco-quartier sur le site de VETROTEX et d'en établir les grandes orientations d'aménagement et d'équipement.

Ceci pour un développement COHÉRENT à l'échelle de ces deux territoires (Centre-nord / VETROTEX).

La procédure de dialogue compétitif : de quoi s'agit-il ?

Compte tenu des enjeux stratégiques du site, la procédure de dialogue compétitif a été retenue.

Il s'agit d'une procédure permettant à la Ville de sélectionner, parmi 3 à 5 candidats, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine sur la base d'un rendu (projet). Les équipes travailleront séparément sur une période de 9 mois ponctuée de 3 phases de dialogue, au cours desquelles la Ville échangera avec les différentes équipes sur l'avenir du Centre-nord, le concept d'éco-quartier et le projet d'éco-quartier.

A l'issue de ce dialogue, la Ville de Chambéry recrutera l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine dont le projet répondra le mieux aux attentes et enjeux du secteur.

Chronologie du projet depuis 2005 à 2014

- **Juillet 2005** — Fermeture de l'usine
- **Juillet 2007** — Modification du Plan Local d'Urbanisme [2] (PLU)
- **Année 2010** — Analyse Environnementale de l'Urbanisme
- **Novembre 2011** — Achat de l'emprise industrielle par l'EPFL[1]
- **Fin 2012** — 1ère phase de la concertation
- **Année 2013** — Procédure du dialogue compétitif
- **1er trimestre 2014** — Désignation de l'équipe lauréate
- **2ème trimestre 2014** — Relance de la concertation avec l'équipe lauréate pour le futur quartier VETROTEX
- **Lancement de l'opération d'aménagement urbain.**

[1] L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) acquiert les biens dont la maîtrise est nécessaire pour la réalisation d'un projet. Il les stocke le temps nécessaire pour la collectivité de mettre en place son projet et d'assurer son financement. Cela permet notamment aux collectivités d'être très réactives dans leurs acquisitions foncières.

[2] Modification du PLU : passage de la zone à destination économique à une zone destinée aux logements

LA DÉFINITION DU PROJET VETROTEX

1 Une première phase de concertation se tient en amont de la procédure de dialogue compétitif permettant de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine.

Cette phase comprend :
• Une réunion avec les conseils de quartier de Chambéry-Centre et de Bissy.
• Une présentation consultable au format numérique (écran TV) au centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.
• La mise à disposition du public de ce présent dossier de concertation dans les mairies de quartier de Chambéry.

2 Une deuxième phase de concertation sera engagée après la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine

Les modalités de concertation de cette deuxième phase seront fixées par délibération du conseil municipal.

La concertation de la Ville de Chambéry sera annoncée par un avis d'information publié sur le site de la Ville et par affichage effectué dans les mairies de quartier.

Le programme de l'éco-quartier est-il complètement défini ?

Non, de nombreux éléments restent à préciser et c'est pourquoi la Ville a souhaité lancer une procédure de dialogue compétitif afin de définir plus précisément le programme de ce futur quartier en prenant en compte les critères environnementaux et l'habitat.

L'équipe lauréate aura notamment pour mission de définir précisément ce futur quartier et ce travail se fera en concertation avec la population.

La concertation prendra différentes formes en fonction des étapes du projet.
Elle permettra de recueillir les idées, attentes et suggestions de la population.

VOTRE AVIS EST IMPORTANT

Vous pouvez consulter le présent dossier :

Il est disponible aux heures habituelles d'ouverture :

- Aux mairies de quartier de Chambéry

  Mairie de quartier Centre
  45 place Grenette - Tél 04 79 60 20 40

  Mairie de quartier de Bissy
  567 av. Général Cartier - Tél 04 79 60 50 50

  Mairie de quartier Biollay
  169 rue Oradour-sur-Glane - Tél 04 79 62 35 26

  Mairie de quartier Laurier
  28 rue Plaisance - Tél 04 79 60 23 90

  Mairie de quartier de Chambéry-le-Vieux
  1, place Paul Vachez - Tél 04 79 62 24 54

  Mairie de quartier des Hauts-de-Chambéry
  1 place du Forum - Tél 04 79 68 58 00

- Au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
  71 rue Saint-Réal - Chambéry - Tél. 04 79 70 15 94.
  Au CIAP, le projet est également consultable au format numérique (écran TV).

Vous êtes invité à consigner vos remarques dans un registre
également disponible dans les lieux cités précédemment.

Chambéry

éco Agenda 21 Chambéry

• Conception : Ville de Chambéry • Réalisation : SERL • Photos : © Gilles Garofolin © Valérie Cachat, SERL • Décembre 2012